



## Synthèse du séminaire de lancement du programme « Politiques territoriales et développement durable »

mardi 23 mars 2004

### Sommaire

<b>Ouverture du séminaire</b> , <i>Éric Vindimian</i> .....	2
<b>Présentation de la consultation de recherche</b> , <i>Corinne Larrue</i> .....	3
<b>Bilan de la consultation de recherche</b> , <i>Françoise Goudet</i> .....	3
<b>Introduction de la journée</b> , <i>Magali Bardou</i> .....	4
<b>Gouvernance et développement durable : limites et opportunités</b>	
Introduction et animation, <i>Patrick Moquay</i> .....	4
<b>Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques</b>	
Introduction et animation, <i>Olivier Soubeyran</i> .....	7
<b>Processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable</b>	
Introduction et animation, <i>Bertrand Zuideau</i> .....	9
<b>Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques</b>	
Introduction et animation, <i>Corinne Larrue</i> .....	10
<b>Liste des participant-e-s</b> .....	13
<b>Calendrier des prochaines séances du séminaire</b> .....	14

### Calendrier des prochaines séances du séminaire

Le mardi est le jour de la semaine choisi pour la tenue des séances thématiques du séminaire. L'animation de chacune d'entre elles sera confiée à un membre du conseil scientifique du programme.

Elles se tiendront en principe à Paris La Défense, dans l'Auditorium de la Grande Arche de La Défense :

Séance 1	mardi 9 novembre 2004	10h-17h	Processus d'évaluation et indicateurs (Axe 1)
Séance 2	mardi 22 mars 2005	10h-17h	Articulation spatiale sectorielle et temporelle des politiques (Axe 2)
Séance 3a	mardi 14 juin 2005	13h30-18h	Gouvernance et développement durable (Axe 3)
Séance 3b	mardi 13 septembre 2005	13h30-18h	Gouvernance et développement durable (Axe 3)
Séance 4	mardi 22 novembre 2005	13h30-18h	Les inégalités écologiques (Axe 4)

En 2006, un colloque de restitution finale des travaux est prévu à Tours, au Palais ds Congrès.

## Ouverture du séminaire

Éric Vindimian, chef du service de la recherche et de la prospective (SRP), ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Le développement durable n'est pas une notion nouvelle puisque Platon l'évoquait déjà, lance en introduction Éric Vindimian. Il rappelle le contexte du lancement de programme de recherche.

Au moment où la notion de développement durable est utilisée de plus en plus couramment et où la mise en œuvre de ses objectifs fait l'objet d'engagements clairs, tant au niveau national qu'euro-péen, de nombreux aspects de cette notion restent peu étudiés par la recherche.

Les tentatives d'application des principes du développement durable par les responsables de politiques territoriales, depuis une quinzaine d'années, ont révélé que ces principes étaient malaisés à appliquer parce que complexes et nécessitant : d'envisager de manière articulée des secteurs très divers de l'action territoriale (transports, aménagement du territoire, développement économique, pollutions, paysages, cadre de vie, lien social, culture) ; de concilier les exigences de court terme et celles de long terme ; d'articuler avec cohérence les diverses échelles géographiques de l'action territoriale et enfin d'imaginer et de mettre en pratique des formes nouvelles de participation des citoyens à la décision.

Le lancement du programme « Politiques territoriales et développement durable » constitue un appel des acteurs des territoires au monde de la recherche, afin que celui-ci contribue à définir les contours de la notion de développement durable et à en approfondir le contenu, comme à en éclairer les conditions de mise en œuvre pour la rendre plus « opérationnelle ».

L'appel à propositions de recherche lancé en avril 2003 par le service de la recherche du MEDD et le PUCA s'est inscrit dans le prolongement de travaux et de réflexions menés par ces deux organismes depuis une dizaine d'années. On peut citer :

- un programme de recherche intitulé « Ville et écologie » animé par le MEDD et le Puca entre 1992 et 1999. Un rapport est paru en 1999 reprenant ses résultats sous le titre *Ville et écologie, bilan d'un programme de recherche*. Un volet de ce travail sur la ville, la densité, la nature a fait l'objet d'un colloque en 1999 et donné lieu à un ouvrage *Ville, densités urbaines et développement durable*.

- un atelier thématique « développement durable » réuni par le PUCA de 2001 à 2003 a dressé un état des lieux de la recherche sur développement durable et territoires. Les résultats de cet atelier ont été réunis dans un ouvrage *Questions à propos du développement durable, les travaux de l'atelier du PUCA*.

- lus directement liées à la préparation de cet appel d'offre de recherche, deux études commandées respectivement par le MEDD et le PUCA, (du Geistel, *Collectivités locales, territoire et développement durable*, et de RDI, *La recherche sur le développement durable dans le champ du PUCA*) ont été menées ; l'état des lieux a été complété par une étude

bibliographique et documentaire confiée à la Fondation des villes.

À partir de ce vaste état des lieux des pratiques et des savoirs, des thèmes de recherche « orphelins » ou encore peu explorés ont été repérés et ont été déterminés les quatre axes thématiques qui ont structuré l'appel à propositions de recherche :

- l'évaluation des politiques publiques territoriales ;
- l'articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques ;
- les modes de gouvernance des territoires,
- les inégalités écologiques. Éric Vindimian insiste particulièrement sur ce dernier sujet pour lequel il estime que c'est une première occasion d'ouvrir un véritable dialogue.

Nombreux sont les acteurs, engagés dans la mise en œuvre des politiques territoriales et qui ont participé au pilotage de ce programme :

- du côté des services de l'État, centraux et déconcentrés, participent au Comité de pilotage (outre le ministère de l'Écologie et celui de l'Équipement), des représentants du ministère de l'Agriculture, du ministère de la Culture, du ministère de l'Intérieur, de la DIV et de la DATAR, des services régionaux (DIREN, DRE), la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, des établissements publics comme l'ADEME... ;

- du côté des acteurs associatifs, ont participé la Fédération nationale des agences d'urbanisme, l'Association française du conseil des communes et des régions d'Europe, l'Association des maires pour l'environnement et le développement durable...

Le grand nombre et la qualité des réponses reçues montrent le fort intérêt de la communauté scientifique. Les organisateurs espèrent que celle-ci contribuera, avec inventivité et ouverture, à la réflexion et au travail des différents acteurs chargés de mettre en œuvre un développement durable de nos territoires. Ils attendent de ce travail qu'il alimente la réflexion sur la notion de « politiques territoriales durables », ses divers contenus possibles, les manières de l'appréhender, qu'il mette en évidence les leviers et les freins rencontrés dans les diverses tentatives menées de mise en œuvre du développement durable et qu'il propose aux acteurs des territoires des outils et des méthodes pour initier des actions et évaluer des politiques territoriales empreintes de durabilité.

Ce séminaire devrait être l'occasion d'installer le dialogue et de tisser des liens entre chercheurs et utilisateurs de la recherche, mais également entre chercheurs de différentes équipes et/ou disciplines, dialogue qui doit rester ouvert et riche tout au long du déroulement du programme. D'autres rendez-vous seront organisés au fur et à mesure de l'avancement des recherches.

## Présentation de la consultation de recherche

Corinne Larrue, université de Tours, présidente du Conseil scientifique du programme de recherche

La notion de développement durable est de plus en plus utilisée et même parfois galvaudée ou servant d'alibi. L'appel d'offre de recherche a été initié dans ce contexte, avec quatre entrées principales et les questions qui s'y rapportent.

**L'évaluation** des politiques publiques territoriales au regard des principes du développement durable (réversibilité, diversité, précaution...) : peut-on y concilier les dimensions sociales, physiques et économiques, et avec quels outils de mesure, de diagnostic et d'évaluation ? Les questions d'aménagement du territoire et des indicateurs sont au centre de cette thématique.

**L'articulation** spatiale et temporelle des politiques : quelles capacités ont nos institutions à aborder les différents horizons de temps et d'espace en respectant l'équité intergénérationnelle ? Comment articuler les politiques sectorielles dans une même poursuite des objectifs de durabilité ? Se pose la question du transfert entre les territoires.

**Les modes de gouvernance** des territoires. Sont concernées les actions multi acteurs, multi secteurs, multi territoires. Quelle acception sociale pour cette notion du développement durable ? Comment transformer les pratiques actuelles de participation des citoyens à l'action publique en mécanismes actifs de gestion collective des

territoires ? Cette question est étudiée du point de vue des institutions, de la société, des pouvoirs et des contre-pouvoirs exercés, des procédures et processus de mise en œuvre des agendas 21 locaux, des instances judiciaires...

**Les inégalités écologiques** : sont-elles des facteurs d'aggravation des disparités sociales ? Peut-on mesurer l'accumulation des handicaps sur certains territoires ? L'amélioration de la qualité environnementale n'est-elle pas source d'exclusion pour certaines populations ?

Les orientations données par l'appel à propositions favorisaient une mise en perspective interdisciplinaire des problématiques, un rapprochement des équipes de recherche avec des collectivités territoriales gestionnaires des terrains d'enquête et des approches comparatives, en mettant en œuvre une collaboration avec des chercheurs issus d'autres pays – en particulier européens. Deux instances représentant respectivement l'expertise scientifique (Conseil scientifique) et la demande de recherche (Comité d'orientation) assurent le pilotage du programme.

Corinne Larrue souhaite que les travaux engagés soient riches et répondent aux attentes des organisateurs et que ces séminaires soient une occasion de nouer des liens entre les différents partenaires et d'enrichissement mutuel.

## Bilan de la consultation de recherche <sup>1</sup>

Françoise Goudet, Plan urbanisme construction architecture (PUCA), ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

La sélection des projets de ce programme vaste et ambitieux a eu lieu le 5 septembre 2003. Le programme a un peu tardé à démarrer du fait des difficultés incontournables et des lenteurs rencontrées pour la rédaction et la signature des contrats et conventions.

Concernant les réponses à l'appel d'offre, F. Goudet souligne quelques points forts : le grand nombre (66) et la qualité des réponses reçues (25 projets sont financés) montrent que la voie que ce programme a souhaité ouvrir éveille un fort intérêt de la part de la communauté scientifique. On peut rajouter d'autres motifs de satisfaction : l'ancrage de la plupart des projets sur des territoires bien identifiés et les projets d'analyses comparatives permis par l'association avec des équipes étrangères. Néanmoins des points faibles sont à signaler : 10% des réponses étaient carrément hors champ, certaines n'étaient pas assez explicites, d'autres relevaient plus d'un « recyclage durable » de certaines thématiques « quotidienne » que d'interrogations nouvelles et spécifiques de la consultation !

Les réponses proviennent pour la plupart d'instituts de recherche publics (CNRS, INRA, CIRAD, CEMAGREF, IRD) et de laboratoires rattachés à des universités ou à des grandes écoles (ENGREF, École des Mines, IEP...). Des laboratoires porteurs de projets se sont associés à une ou deux autres structures de recherche, élargissant ainsi le champ de compétences et la pluridisciplinarité de l'équipe, ou cherchant à s'adjoindre un ou plusieurs spécialistes de champs plus spécifiques. Un petit nombre de projets ont été envoyés par des consultants chercheurs isolés ou rattachés à des structures de type

bureau d'études ou association. Certaines équipes se sont également associées avec des laboratoires étrangers (notamment européens), afin de travailler à un projet de recherche commun tout en menant parallèlement des investigations sur des terrains situés en France et à l'étranger. Elles ont répondu en cela à l'incitation qui leur en était faite dans la consultation.

La majorité des réponses concerne plutôt les axes 1 et 3 de la consultation, les plus classiques, sur la gouvernance et les indicateurs. La répartition thématique est la suivante : 36 réponses pour le thème 1 [6 retenues] ; 18 pour le thème 2 [7 retenues] ; 39 pour le thème 3 [8 retenues] et 8 pour le thème 4 [4 retenues]. On ne peut que regretter cet engagement encore trop faible pour ces deux derniers axes thématiques plus complexes et encore trop peu explorés.

Les réponses reçues ont été étudiées, expertisées et sélectionnées par les deux instances qui se partagent le pilotage du programme :

. le **Conseil scientifique** (CS), présidé par Corinne Larrue, composé d'experts dans les disciplines concernées par le programme qui a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses et de proposer des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme ;

. le **Comité d'orientation** (CO), composé de représentants des directions des deux ministères responsables et de leurs établissements publics, de délégués (ou membres) d'autres ministères et d'autres groupes d'intérêts (associations, élus, professionnels...) qui a pour missions de participer à la définition des orientations du programme et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

<sup>1</sup> Le bilan *Politiques territoriales et développement durable. Résultats de l'appel à propositions de recherche* est disponible. Contacts : au PUCA : Françoise Goudet < francoise.goudet@equipement.gouv.fr > et au MEDD, Gérard Guillaumin < gerard.guillaumin@environnement.gouv.fr >.

## Introduction de la journée

Magali Bardou, Service Service de la recherche et de la Prospective (SRP), ministère de l'écologie et du développement durable

Le Service recherche prospective du MEDD et le PUCA (ministère de l'équipement) ont la charge d'animer et de valoriser ce programme de recherche. Ils sont assistés dans cette tâche par l'université de Tours.

Parmi ces actions d'animation et de valorisation est prévue la tenue d'un séminaire qui va se dérouler, à raison d'une séance par trimestre, sur la durée des projets de recherche initiés dans le programme (2004, 2005, 2006). Son objet est de créer une communauté de chercheurs autour des questions du développement durable et de faire échanger les chercheurs entre eux et avec les professionnels, administratifs, associatifs... intéressés par les résultats de leurs travaux. Outre la confrontation au sein d'un programme, ces rendez-vous réguliers devraient être l'occasion pour les chercheurs de s'approprier aussi la démarche de valorisation. D'autres actions seront ensuite envisagées à l'issue du programme, comme un colloque de restitution finale et la publication d'ouvrages de synthèse.

Cette séance est la première de ce séminaire. Des comptes-rendus seront rédigés, envoyés aux participants et mis en ligne sur un site Internet qui va être créé pour le programme. Pour cette séance introductive, les projets sont présentés très succinctement (la plupart des recherches sont à peine commencées) selon un regroupement thématique. L'animation de chacune des quatre sessions thématiques de la journée a été confiée à un membre du conseil scientifique. De courts échanges sous la forme de questions-réponses sont prévus à la fin d'une série de présentations. Le grand nombre de projets à présenter ne permet pas de longues dissertations et rend l'exercice un peu frustrant, mais lors des prochaines séances, des temps plus longs seront laissés aux présentations et aux échanges.

Les séances qui suivront seront thématiques et, début 2006, une séance finale viendra clore ces travaux.

---

## Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

Introduction et animation Patrick Moquay, ENGREF, Clermont-Ferrand

La gouvernance est un terme à la mode qui a envahi récemment les discours publics et l'univers politique. Sa signification n'en est pas pour autant stabilisée, et le terme est employé sur des registres très divers et parfois contradictoires. Je voudrais pour introduire l'atelier proposer quelques lignes de clivage, afin non pas d'imposer une définition achevée mais de clarifier le débat et de permettre, le cas échéant, à chacun de se positionner.

D'une manière générale, la gouvernance désigne une forme d'organisation des relations entre acteurs, au sein de systèmes complexes et fragmentés. Ce qui implique que cette organisation ne puisse pas être ramenée à de simples relations hiérarchiques, ni à un pur équilibre marchand. Le terme est notamment employé selon trois grands registres disciplinaires : en gestion, pour désigner la nature des régulations internes à l'entreprise, entre les différents pouvoirs qui s'y exercent, notamment le management et l'actionnariat ; en sciences économiques, pour caractériser la trame complexe des relations entre entreprises (en complément des échanges marchands) ou entre les entreprises et leur environnement institutionnel (notamment les collectivités publiques) ; en sciences politiques, pour analyser les relations de pouvoir des différents acteurs qui concourent à l'action publique et notamment les formes de coopération qui s'établissent entre diverses collectivités publiques comme entre des acteurs publics et privés.

Dans la pensée du développement durable, la gouvernance forme en quelque sorte le socle sur lequel doit s'appuyer l'action. Aux trois « piliers » du développement durable, préservation de l'environnement, efficacité économique et solidarité sociale, s'ajoutent en effet une perspective de long terme (qui donne son sens à l'action et conduit à reformuler les objectifs opérationnels en référence à une finalité de long terme) et un socle participatif. C'est cette dimension participative que recouvre la notion de gouvernance, en soulignant que le développement durable repose sur la nécessaire contribution d'une pluralité d'acteurs, publics et privés.

Le cheminement de cet appel à la gouvernance est relativement simple : il part du constat que le développement durable met en cause des intérêts nombreux, divers, voire opposés. Cette « mise en cause » signifie que le développement durable implique certaines modifications de pratiques (et donc certains renoncements) de la part des intérêts concernés, mais aussi que leur contribution est indispensable à l'action. De plus, le développement durable exige une prise en compte globale, transversale, des phénomènes et processus à piloter. L'intégration des différents intérêts est donc un objectif en soi du développement durable (pour s'appuyer sur une vue globale de la situation et en définir une vision prospective elle aussi globale) et une nécessité opérationnelle (pour mobiliser conjointement tous les leviers d'action pertinents). Cette intégration suppose donc à la fois l'établissement d'une vision commune aux différents acteurs et la formulation de programmes d'action eux aussi partagés. L'appel à la gouvernance renvoie à la constitution de cette communauté de projet et d'action, mobilisant acteurs privés, entreprises, associations et simples citoyens, en complément des institutions publiques.

Un autre constat est en effet que l'action nécessaire ne relève pas des seules autorités publiques, soit que leurs moyens d'action sont insuffisants (ou potentiellement inefficaces), soit que l'on doit intégrer dans l'analyse des processus qui dépassent leur champ habituel d'intervention. Dès lors que l'action s'appuie sur une mobilisation conjointe de multiples intérêts, il devient nécessaire qu'ils adhèrent, au moins partiellement, aux objectifs assignés et acceptent d'en tenir compte dans leurs propres interventions.

La gouvernance, comme modalité d'association de multiples parties prenantes à une action collective, présente à l'analyse un double versant. Sur son versant axiologique, la gouvernance est une valeur en soi, à l'image de la démocratie ou de la participation. Elle renvoie alors à l'idée de

vision commune et d'engagement collectif ; elle propose un fondement éthique du projet de développement. Sur son versant praxéologique, la gouvernance apparaît comme une démarche de travail et de changement. L'association des diverses parties apparaît alors comme une garantie pragmatique d'efficacité de l'action, en assurant une meilleure appropriation des objectifs par les intérêts concernés – au prix, peut-être, de certaines concessions.

Sur le premier versant – la gouvernance comme valeur – la question soulevée est avant tout celle des conditions de construction de la vision commune. Sur le second versant – la gouvernance comme pratique – la question est celle des conditions de participation et d'engagement des acteurs. Les deux renvoient à leurs capacités différenciées d'information, d'expression, d'apprentissage, de maîtrise des procédures, des formes de débat et de négociation.

Dans la sphère scientifique, la notion de gouvernance peut faire l'objet de différents usages, qui renvoient au positionnement respectif des chercheurs. Dans un premier registre, la gouvernance est un simple constat. Observant les modalités de construction de l'action publique, ou plus largement de l'action collective, les chercheurs constatent la diversité des parties prenantes et prennent acte des modalités de collaboration, de négociation et de coordination entre acteurs. On va alors pousser l'analyse pour identifier les formes de relations, d'alliance ou de coalition entre acteurs, et les dynamiques de changement qui s'y manifestent.

Un second registre pose la gouvernance comme norme. Cette position normative peut elle-même se décliner sous deux formes. Une première vision, managériale, pose la gouvernance comme bonne pratique de gestion. Elle se traduit par des démarches normalisées, un registre d'expression plutôt technique, la formulation de critères d'évaluation... L'association des parties prenantes – et particulièrement le rôle dévolu aux représentants du monde de l'entreprise – est analysée à l'aune de référents managériaux tels que l'efficacité ou la performance. C'est pour l'essentiel le modèle de la « bonne gouvernance » diffusé notamment par les organisations internationales.

À cette forme managériale s'oppose une vision plus explicitement politique, que l'on pourrait décrire comme « gouvernance démocratique ». Celle-ci met l'accent sur la participation des populations à l'élaboration des politiques, voire à leur mise en œuvre – ce qui se révèle toujours plus délicat en pratique. En complément du seul principe représentatif, cette définition de la gouvernance renvoie à un idéal de démocratie directe, qui reste problématique dans nos sociétés avancées, du fait du nombre des parties prenantes et de la complexité des processus.

C'est, me semble-t-il, généralement cette dernière conception qui affleure dans les discours sur le développement durable. Encore faudrait-il, pour le vérifier, prendre soin d'explicitier ce que recouvre exactement pour chacun cette gouvernance collectivement prônée et attendue.

### • La gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable ?

*Muriel Tapie-Grime, UFR LSHS Université Paris 13*

Les collectivités locales se disent acteurs majeurs de promotion du développement durable et de la gouvernance participative. À partir d'une observation sur trois sites (Marennes Oléron, Bobigny et un troisième à définir), l'équipe souhaite s'intéresser à cette démocratie participative qui n'est parfois qu'apparente et étudier les effets de ce qu'elle appelle la *gouvernance performative*. L'analyse conjointe des pratiques de gouvernance et des références explicites au développement durable devrait faire apparaître les conditions permettant de s'approprier et de rendre opérationnelle la notion de développement durable, ainsi que ses différents contenus.

Les auteurs attendent de cette recherche qu'elle parvienne à montrer la valeur heuristique de la notion de performativité, notion linguistique et jusqu'ici peu utilisée pour appréhender les objets dont il est question ici, mais qui permet de renouveler leur approche.

### • Élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable : des représentations sociales aux modes de gouvernance

*Vincent Baggioni, ARENES I E P Aix-en-Provence*

Cette recherche se donne pour objectif d'étudier les processus d'élaboration des nouvelles politiques territoriales dans une perspective de développement durable et leur mise en œuvre dans différents modes de gouvernance, et plus précisément de regarder en quoi et comment ces nouvelles politiques et leurs mises en œuvre peuvent agir sur les représentations et les pratiques des acteurs impliqués.

Des études documentaires, des entretiens individuels et des observations participantes permettront d'étudier, en PACA, les freins existant dans la mise en place de ces politiques quant aux nouveaux modes organisationnels qu'elles suggèrent.

### • Les démarches de développement durable ; pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne

*Isabelle Roussel, Université de Lille 1 APPA Nord-Pas-de-Calais*

Cette recherche, qui prend les agglomérations de Lille et de St Etienne comme terrain, propose d'étudier comment les démarches de développement durable interrogent la gestion de deux ressources : l'air et l'eau, et comment, au nom du développement durable, la gestion de ces ressources quitte la seule sphère technique pour interroger la sphère sociale et, par voie de conséquence, politique.

Deux démarches complémentaires seront menées : une approche historique de la gestion de ces deux milieux et une évaluation des nouvelles pratiques se réclamant d'un développement durable, à travers différents cadres spatiaux emboîtés depuis les quartiers soumis au renouvellement urbain jusqu'à l'échelle de la Région urbaine de Lyon (RUL) ou de la métropole transfrontalière.

Ce travail sera conduit à partir de l'examen de documents d'archives et des documents produits (processus d'élaboration et pertinence de leur périmètre d'application) et d'entretiens avec les acteurs et devrait faire l'objet d'une restitution au cours d'un Forum (RUL).

### • Le fleuve, un instrument pour le développement durable ?

*Sophie Bonin, Institut de géographie alpine, Université Joseph Fourier Grenoble 1*

Le fleuve est un objet de nature transgressif, mobilisateur des politiques territoriales et en même temps un territoire fragile et un axe de développement. Il joue un rôle également dans l'histoire des communautés locales. À son sujet, l'équipe de recherche se pose les questions : y a-t-il une spécificité du fleuve comme nature pour générer des modes de gestion intégrant économie, écologie et société locale ? Question qui en sous-tend deux autres : qu'est-ce qu'une politique de développement durable pour une rivière et quel(s) mode(s) de gouvernance la permet(tent) ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, l'équipe va mener un travail de recherche comparative entre la Loire et l'Èbre. L'équipe s'attachera aux discours des acteurs institutionnels de l'aménagement de ces rivières, au jeu qui s'est instauré entre les argumentaires du développement et ceux de l'environnement. Pour la question des modes de gouvernance, l'hypothèse est que la place de l'habitant est un indicateur essentiel : la richesse du rapport des habitants au fleuve se présenterait comme fondamentale pour l'investissement de politiques d'aménagement du fleuve, intégrées et territoriales. L'analyse de cette place de l'habitant, qui a fait l'objet de travaux récents sur la Loire et la Garonne, a conduit à mieux la cerner en s'attachant à la participation des maires à la gestion du cours d'eau : l'analyse institutionnelle et géopolitique sera doublée d'une enquête auprès de ces élus.

## Débat

*Corinne Larrue* propose comme point d'accroche entre ces travaux de voir ce que le développement durable apporte de nouveau, si on a affaire à de nouveaux acteurs et à de nouvelles représentations, de nouvelles institutions, de nouveaux services qui conduiraient à de nouvelles issues. Pour *M. Tapie-Grime*, les terrains de recherche dans le domaine sont délicats à mener, ce qui est à rechercher, c'est plutôt ce qui est nouveau pour les gens, pour les acteurs, pas pour la recherche.

*Daniel Pillant* pose la question de l'interpellation du politique ? Plutôt de la connexion entre les politiques et les habitants, réprend *I. Roussel*. On relève une perte de crédibilité des élus (*M. Tapie-Grime*). Pour *S Bonin*, on note une recomposition du politique autour du cours d'eau. L'État se désengage. Elle a noté une mobilisation des politiques locales sur la Loire, mais pas sur la Garonne par exemple.

Comment les élus s'approprient-ils les notions du développement durable ? demande *A. Le Guillou*.

## • Protection de la nature, territoire et développement durable. Usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux Entre rhétorique et pratique

*Lionel Charles*, FRACTAL

Ce travail se donne pour objectif de mettre à jour les reconfigurations envisageables à la lumière de la recherche de cohérence imposée par la notion de développement durable. Il s'agit d'étudier l'évolution des espaces naturels protégés (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles et du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) et leur relation au territoire dans le contexte de montée en puissance de la notion de développement durable à partir de différentes filières de la protection de la nature en France (des parcs nationaux au conservatoire du littoral en passant par les réserves naturelles ou les parcs naturels régionaux). Seront analysés les évolutions et les innovations sociales et institutionnelles et les contenus qui y sont liés, les perspectives opératoires de la notion de développement durable, la prise en compte effective des dimensions qu'elle suppose et le rôle qu'elle joue à différents niveaux.

Analyse historique et documentaire, entretiens, démarche participative (réunions, discussions, séminaire, rencontres, etc.) sont les outils méthodologiques choisis par l'équipe de recherche.

## • Mobilité et transports : quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT

*Frédéric Couty*, Observatoire Social de Lyon

Il s'agit dans ce travail de repérer les points de blocage et les leviers favorisant un nouveau mode de gouvernance dans le cas des SCOT. Ce repérage devrait permettre de définir un mode opératoire en termes d'organisation des services (approche transversale des métiers), de fonctionnement (cadres commun de collecte, protocoles d'échanges d'informations et communication auprès du public) et de formation spécifique adaptée pour une concertation élargie au niveau local.

En prenant comme point de départ la problématique des déplacements (dans le cadre des SCOT) et de ses articulations avec les problématiques environnementales et d'aménagement, la recherche consiste à s'interroger sur la capacité des SCOT à mettre en œuvre les principes du développement durable, dont celui de la concertation.

Deux niveaux d'approche sont proposés :

- une approche générale reposant sur le recensement des dispositifs de concertation et les méthodes et outils pédagogiques destinés à diffuser et à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et à la portée des politiques territoriales de développement durable à l'échelle locale ;

- une approche locale s'appuyant sur l'analyse des procédures de mise en place de SCOT de l'aire métropolitaine de Lyon. Par le biais d'une analyse socio-institutionnelle, seront étudiés la genèse, la mise en place, le fonctionnement et le suivi des SCOT, en s'intéressant surtout aux outils, méthodes et savoir-faire susceptibles d'assurer la concertation avec les habitants en matière de mobilité. Sera également apprécié le degré d'appropriation de la « culture développement durable » des différents acteurs impliqués localement.

## • La mobilité durable dans les agglomérations périalpines : recherche sur un outil d'appropriation de la problématique par le public

*Jean-Pierre Nicolas*, LET-ENTPE, Vaulx en Velin et *Jacques Lolive*, SET, Université de Pau

Le développement durable est ici étudié dans son application à la mobilité urbaine sous l'angle de la définition, de la mise en œuvre et de la mise en débat des politiques publiques dans ce domaine. Il s'agit d'étudier comment les informations et connaissances acquises sur la mobilité durable par divers milieux spécialisés (techniciens et experts des milieux de la recherche, expertise associative) peuvent être mises à la disposition des habitants par le biais d'un espace public.

Trois types d'acteurs sont ciblés dans ce travail : les associatifs ; les chercheurs ; les politiques et professionnels.

Les moyens proposés sont :

1. la création d'un site Web pour présenter la « littérature grise » issue de travaux divers ; de façon interactive des indicateurs de mobilité durable ; des argumentaires et des liens vers d'autres sites sur la question ;

2. la mise en place d'un dispositif d'observation de l'usage du site et d'évaluation de son efficacité en matière d'appropriation des problématiques de mobilité durable par les visiteurs en étudiant la façon dont les connaissances présentées sont utilisées par les visiteurs pour construire leur propre vision des enjeux de la mobilité urbaine.

Cette recherche est à resituer dans le cadre du programme de recherche européen SMART (Sustainable Mobility in the Alpine Regions and their Towns), dont elle constitue la phase 3.

## • Élaboration collective d'une représentation territoriale comme référentiel commun du développement durable

Jacques Beauchard, CIRTEC Université Paris 12 Créteil

Cette recherche a pour ambition de mettre au point une méthodologie ayant pour objet la construction d'une représentation collective du territoire qui, de site en site, mettrait en valeur son patrimoine comme bien commun, unité mémorielle, lieu d'inscription de l'histoire des gens qui se commémore et s'actualise suivant un calendrier du territoire.

On pense que la périurbanisation, avec ses conséquences qui sont le mitage et la croissance des circulations, met en cause le développement durable sans tenir compte de l'émergence de nouvelles figures urbaines qui s'inscrivent dans l'ancien tissu. Issus de la conversion des bourgs ruraux en bourgs urbains, ces nouveaux ensembles ont réhabilité leur centre et entretiennent un vaste mouvement de patrimonialisation qui est loin d'être aussi visible dans les espaces en voie de métropolisation. Choissant pour espace d'application la Charente-Maritime, ce projet pose les questions : comment le patrimoine territorial de cet espace intègre-t-il le développement durable comme une nécessité partagée ? Ou comment les conflits d'usages le condamnent-ils ? Comment faire grandir une gouvernance locale plus à même de protéger l'équilibre des ressources et une économie durable ?

La recherche part des circulations et de leur distribution et envisage avec les acteurs du territoire (élu, socioprofessionnels, presse locale) leur maîtrise et leur traitement possible en vue de la valorisation des sites. Le cadre de référence de ce travail est la Charente-Maritime.

### Débat

Une personne de la fédération des parcs fait remarquer qu'il ne faut pas oublier la problématique du développement durable dans les parcs naturels qui se pose différemment par rapport à d'autres sites.

*Luc Thiébaud*, concernant les menaces qui pèsent sur la durabilité, demande qui délimite cette menace ? Les espaces sont protégés contre qui ou quoi ?

Sur la spécificité de certains types d'espaces, *C. Larrue* pense qu'il est nécessaire de mettre en place des protocoles de suivi des expérimentations.

*François Wellhoff* demande quelle est la taille pertinente d'un territoire : la concertation dans les phénomènes de mobilité durable remet en cause les limites des territoires. On voit bien les limites de la participation. *Daniel Pillant* aimerait savoir à qui s'adresse les sites Web évoqués, à quelles classes d'âges ?

## Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques

**Introduction et animation** : *Olivier Soubeyran*, Institut de géographie alpine, Université de Grenoble

Après lecture des projets de recherche qui vont être présentés au cours de la demie journée qu'il a la charge d'animer, *Olivier Soubeyran* voit trois angles d'attaques pour aborder les questions posées :

1. l'application de la thématique du développement durable au territoire est problématique ; elle relève d'une rhétorique internationale et il faut voir comment cela « percole » le territoire.
2. considérer le territoire du point de vue de l'expérience concrète nécessite qu'on se pose la question : est-ce que la notion du développement durable est pertinente ? Comment se confronte-t-elle au territoire ? Comment traiter des territoires, des échelles pertinentes quand elles sont fluctuantes ?

Il identifie trois types de territoires : celui des diagnostics ; celui des solutions ; celui de la validation. Les actions ne sont pas transitives, il n'y a pas de continuité de l'action.

3. le territoire est le lieu dans lequel le développement durable peut se penser et se fabriquer de manière dynamique. Il y a interaction avec la modification des éléments en jeu.

Il faut avoir une vision d'un flux continu des actions et des interactions qui entraîne à son tour une négociation continue.

## • À l'Ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité :

### le projet de contrat de pays d'Arles, la réhabilitation de l'étang de Berre, le contrat de delta Camargue

*Bernard Picon*, DESMID-CNRS Université de la Méditerranée

Les trois cas d'école que présentent ces terrains limitrophes posent trois questions : quelle durabilité pour une zone industrialo-résidentielle qui est parmi les plus polluées de France ? Quelle politique de gestion d'un milieu dit « naturel » pour lequel il s'agit de réconcilier durablement activités humaines et protection de la nature ? Quelle prise en compte de la durabilité dans le cadre d'un projet de contrat de pays dans une zone rurale ni dégradée ni protégée ? Il s'agit dans ces trois terrains d'estimer les représentations individuelles du développement durable et de répondre à la question : comment construire des pays où les rapports homme-nature soient pensés dans la durabilité ? L'hypothèse faite étant que les segmentations entre politiques publiques (environnement, agriculture, industrie, urbanisme), entre politiques publiques et société civile, entre idéologies environnementales et

productivistes sont les principaux facteurs limitants de la mise en place d'une réelle prise en compte de la durabilité.

## • La protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs

*Magalie Bourblanc*, IEP, LATTES-ENPC

Ce projet de recherche s'inscrit dans le contexte de l'exploration de nouvelles approches territoriales négociées de la protection d'eau potable comme alternatives à une sophistication croissante des procédés de traitement de l'eau pour atteindre les normes sanitaires requises par la réglementation. Une enquête comparative de différents territoires : Bretagne, Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Bassin Seine-Normandie vise à identifier et à analyser les expériences de gestion négociée et de contractualisation financière destinées à protéger les réserves de ressource en eau potable des pollutions diffuses d'origine agricole.

L'analyse portera sur la nature des contrats passés entre agriculteurs, collectivités territoriales et partenaires institutionnels ; la dynamique territoriale et la nature des enjeux locaux qui rendent possible ou

font obstacle à l'émergence de dispositifs négociés de protection de l'eau potable ; les modalités de négociation et de mise en œuvre de ces dispositifs et une évaluation de l'efficacité économique, sociale et environnementale de ce type de dispositifs négociés et de leur portée spécifique en comparaison d'autres politiques environnementales plus institutionnalisées.

### • Le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable

Alain Metton, ARAUC, Université de Paris 12

Quels commerces durables pour une ville durable ou comment rendre le commerce à la ville ? Trois volets pour ce travail : un *volet problématique* qui étudie les relations entre ville durable et commerce durable ; un *volet pratique* qui évalue les politiques publiques territoriales concernant le commerce, mettant en évidence les succès et les difficultés d'articulation spatiale, thématique et temporelle dans quatre territoires (en zone urbaine, périurbaine et en région, et confrontés à l'intercommunalité) ; un *volet comparatif* examinant les politiques publiques territoriales du commerce et la prise en compte du développement durable dans trois pays : Royaume-Uni (reprise urbaine et commerciale des docks de Londres), Italie (centre et périphérie commerciale à l'est de l'aire urbaine romaine) et Pays-Bas (politique urbaine et commerciale à Utrecht).

### • Aménagement durable du littoral languedocien. De la mission Racine à la gouvernance multi-niveaux

Pierre Valarié, CEPEL Faculté de Droit, Montpellier

La mission d'aménagement Racine, symbole du développement touristique en France dans les années 60, avait basé son action sur un usage monofonctionnel touristique de l'espace côtier. La mission actuelle doit repenser une stratégie d'aménagement durable passant par un rééquilibrage des activités en termes d'équité territoriale.

Dans ce nouveau contexte de gouvernance, l'action de la Mission est analysée à trois niveaux : ses effets en termes de transformations des configurations politico-administratives locales ; ses capacités à produire de nouvelles modalités de concertation et de mobilisations des institutions et populations concernées et ses effets en termes d'apprentissages dans les nouveaux modes de conduite de l'action publique territoriale.

### • Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale

Christophe Beaurain, Université du Littoral Côte d'Opale

Quelle est l'influence des politiques locales de l'environnement sur l'intégration par les acteurs économiques des préoccupations environnementales ? Quelle est la place des acteurs publics ?

Le terrain d'étude est la région Nord-Pas-de-Calais, en considérant que l'emboîtement inévitable des échelles dans le domaine de l'environnement conduira à des études locales. L'objectif de ce travail est de dégager des pistes de réflexion pour de nouvelles formes de coordination entre les acteurs et ainsi de contribuer au dépassement de l'approche traditionnelle en termes de concurrence territoriale.

Les dynamiques de coordination entre les acteurs sont analysées sous l'angle des processus de convergence des stratégies des entreprises et des territoires (co-construction de ressources, liens entre externalités et gains de productivité) et sous celui des mécanismes de régulation qui sous-tendent les relations entre les acteurs.

### • Pratique de la prospective et praxéologie du développement durable

Guy Loinger, GEISTEL, Paris

Ce projet examine la place de la prospective dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques territoriales, locales et régionales, à fort marquage de développement durable autour de trois enjeux majeurs : 1) la connaissance des processus sociétaux territorialisés dans la longue durée historique et leur projection à travers des hypothèses sur les futurs possibles ; 2) l'expression citoyenne des enjeux actuels et en devenir ; 3) la construction de politiques publiques « engagées » dans une problématique de développement durable forte. Les terrains d'expérimentation couvrent trois régions (Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et PACA) aux enjeux lourds, mais différents quant aux questions étudiées :

. les territoires fragiles du point de vue de la question du devenir des limites physiques de la ville (lien ville/campagne, aires urbaines/aires rurales, ville dense/urbanisation périphérique, pertinence territoriale face aux évolutions des modes de vie, de la mobilité quotidienne et résidentielle et de la consommation induite de l'espace ;

. la maîtrise collective de la ressource en eau (usages sociaux, usages de la ressource comme descripteur de l'application du principe de précaution et de la maîtrise des conflits socio-économiques territorialisés) ;

. le transfrontalier européen.

Chacun de ces trois chantiers sur trois territoires, délibérément choisis pour leurs différences structurelles (et pour avoir obtenu un accord de principe de cofinancement!), seront traités sur la base de la même méthode, de façon à permettre des comparaisons et en tirer des leçons pratiques, à savoir : dans le volet « cognitif », la question des systèmes et de la complexité ; dans le volet « délibératif », la participation du public et de la société civile ; dans le volet « décisionnel », la question de la stratégie et en aval de la planification ; en aval de l'aval, l'évaluation. L'étude sera réalisée en relation avec 4D pour le volet participatif.

### Débat

E. Vindimian pose à M. Bourblanc la question du pollué-payeur ?

Pascal Douard propose d'interroger les industriels sur les mécanismes qui ont réussi une articulation territoriale aux échelles spatiale et temporelles ?

Viola Oehler demande à C. Beaurain s'il pense élargir sa réflexion à des expériences étrangères, notamment européennes ?

Les thématiques du *temps*, des *temporalités*, de la *durabilité* ont soulevé plusieurs questions.

Il faudrait regarder le continuum des situations : avant, pendant et après pour remettre ces questions dans une perspective historique (C. Larrue)

On a tendance à associer développement durable et temps long, ce qui n'est pas judicieux. Il faudrait aller plus loin sur la question des temporalités. La question des temporalités n'est pas encore un objet de recherche scientifiquement construit. (M. Tapie-Grime)

Il faut se poser la question de la qualité du temps, de sa qualité réflexive ; il y a un type de temps qui n'est pas réflexif, c'est le temps tautologique. (O. Soubeyran)

Si l'on considère la crise du modèle de la planification, on voit que la question de la durabilité arrive dans un contexte où l'on ne maîtrise plus rien au-delà de six mois. On a ressenti le besoin de construire un public qui est celui des générations futures. (P. Valarié)

Il faut faire la différence entre les temps des processus sociétaux et le temps pensé. (G. Loinger)

## Processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable

Introduction et animation : *Bertrand Zuideau*, IFRESI-CNRS, Université de Lille 1

Cette thématique du programme de recherche est articulée autour de trois principaux axes :

- . les questions qui abordent les territoires au regard du développement durable : espace urbain et espace rural ont été à peu près également traités dans les réponses à l'appel à projets de recherche ;
- . la question de l'évaluation des politiques territoriales (toujours au regard du développement durable), l'évaluation de la multidimensionalité des politiques locales et les évaluations multicritères ;
- . la question des indicateurs vue sous deux angles : les indicateurs *de* développement durable et les indicateurs *pour* le développement durable.

### • La mise en œuvre d'indicateurs locaux du développement durable applicables aux communes françaises, à partir d'une comparaison franco-allemande

*Mathias Voell*, Université de Hanovre, détaché à l'université de Tours

Ce travail mobilise et actualisera les résultats d'une recherche conduite par l'Institut für Landesplanung und Raumforschung de l'Université de Hanovre qui permettent de penser qu'est possible une transférabilité à la France de certaines méthodes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques locales du développement durable. Dans un premier temps seront examinées les différences structurelles entre les deux contextes nationaux et entre les démarches allemandes et françaises en matière de réalisation et d'évaluation de projets de durabilité. Puis seront étudiés les aspects de l'expérience allemande susceptibles d'être transférés et appliqués au contexte français et la façon de structurer un tel système d'indicateurs.

Enfin, seront évaluées les possibilités d'adaptation et d'emploi des expériences allemandes au niveau local en France, avec le concours de collectivités locales françaises. Un catalogue d'objectifs, d'indicateurs et de méthodes à partir des exemples allemands sera réalisé en collaboration avec des praticiens, puis mis à disposition et soumis au débat lors d'un séminaire avec des représentants de collectivités françaises.

### • Élaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation du développement durable au niveau territorial

*Yvette Lazzeri*, IAR Université d'Aix-Marseille 3

Le contexte législatif français intègre l'exigence de développement durable dans la mise en œuvre de projets de territoire : LOADDT (1999), LOA (1999), SRU (2000). L'objectif de cette étude est de définir une série d'indicateurs dans la perspective de mise en place d'un système de suivi-évaluation du développement durable sur des territoires. Ce travail s'effectuera en trois étapes :

- l'élaboration d'un référentiel d'indicateurs à partir de la confrontation entre les indicateurs élaborés par l'IFEN, ceux proposés par quelques territoires (réseau des villes durables de l'ARPE-Midi-Pyrénées, ceux des villes signataires de la charte d'Aalborg. Une fiche descriptive sera élaborée pour chacun des indicateurs retenus ;
- ce référentiel d'indicateurs sera amélioré après test sur une agglomération pilote : le Pays d'Aix ;
- à partir d'un diagnostic des « villes durables », sera construit un indicateur composite et synthétique unique de durabilité, après avoir appliqué ce diagnostic aux différentes villes étudiées.

### • La signature énergétique urbaine

*Benoît Lefevre*, École Nationale Supérieure des Mines de Paris

Les différents indicateurs de développement durable urbain (empreinte écologique, évaluation monétaire des dégradations environnementales : « PIB vert », ISEW ou GPI, Comptabilité énergétique... sont inaptes à offrir une vision synthétique sur l'état de durabilité environnementale des villes et à offrir une évaluation de la durabilité des systèmes énergétiques urbains adaptée à la problématique de l'effet de serre.

Dans un contexte d'urbanisation croissante et de généralisation de modèles urbains très consommateurs d'espace et d'énergie, ce projet vise à justifier et à construire un nouvel indicateur synthétique de développement urbain durable : la *signature énergétique urbaine* qui renseignera sur le niveau de consommation d'énergie finale par type d'usage et par forme d'énergie, sur la consommation en énergie primaire induite et sur les émissions de gaz à effet de serre liées. La recherche procédera en trois temps :

- . analyse critique des indicateurs de développement urbain existant, des analyses de consommations énergétiques urbaines disponibles ainsi que des modèles énergétiques de type technico-économiques ;
- . construction d'un indicateur synthétique, la signature énergétique urbaine, qui soit additif et puisse donc être cohérent avec les indicateurs nationaux ;
- . applications et test de cet indicateur sur un échantillon de villes pour lesquelles des analyses de consommations énergétiques sont disponibles. Cette phase d'application permettra une première analyse des liens entre les paramètres descriptifs d'une grande ville (démographiques, géographiques, économiques et sociaux) et sa signature énergétique.

### • Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires

*Valérie Angeon*, GEA ENGREF, Clermont-Ferrand

Ce travail vise à étudier les déterminants sociaux et institutionnels de la performance des territoires dans les trois dimensions du développement durable. Des enquêtes seront menées sur six territoires regroupés dans des coordinations de type « pays » ou en intercommunalité.

Ces enquêtes porteront sur trois niveaux d'analyse : le degré d'intégration sociale des habitants des territoires (capital social de type informel), la qualité de la coordination au niveau des institutions locales, et la performance des territoires selon les trois dimensions du développement durable.

Les relations de causalité entre ces trois niveaux d'analyse seront mis en relation par des analyses statistiques et des monographies approfondies sur quelques terrains.

Le produit final comprendra une méthodologie de diagnostic

territorial prenant en compte les aspects sociaux et institutionnels des propositions d'indicateurs de capital social et de performance institutionnelle.

**• Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable**

Michel Capron, LERGO Université Paris 8

Ce travail est mené en collaboration avec le CJDES (Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale) qui a imaginé une démarche globale pour permettre aux entreprises de prendre en compte leurs valeurs autres que financières : citoyennes, environnementales, humaines, démocratiques...

À partir de l'hypothèse qu'une démarche d'évaluation croisée de la responsabilité sociale de différents acteurs dans un même temps et sur un même territoire facilite une dynamique de développement durable, cette recherche-action vise à construire, en s'appuyant sur l'outil *Bilan sociétal*, des méthodes et des outils complémentaires et adaptés pour progresser vers un système de suivi-évaluation du développement durable et plus particulièrement d'un comportement socialement responsable de l'autorité locale. Le terrain d'étude choisi est en Bretagne, en zone à dominante rurale, où le bilan sociétal sera mis en œuvre dans des entreprises et des collectivités suivant des modalités précises :

. une animation participative auprès des dirigeants, d'agents de terrain...

parties prenantes de cette démarche d'évaluation croisée combinant des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux ;

. le croisement des données entre les organisations concernées du même territoire avec mise en perspective des exigences de développement durable ;

. une implication des acteurs dans le relevé des intérêts et limites de l'outil bilan sociétal.

Plusieurs résultats sont attendus. L'outil et de la méthode *Bilan sociétal* sera adapté et des indicateurs de développement durable seront élaborés à destination des collectivités locales. Seront analysées et mises en œuvre les conditions nécessaires à l'élaboration collective et participative des orientations stratégiques à mener sur le territoire en matière de politiques publiques. Enfin sera réalisé un relevé des impacts des enjeux du développement durable sur le plan des stratégies individuelles, induits par le travail sur la vision partagée entre les différents types d'acteurs. Ce travail s'inscrit par ailleurs dans un contexte élargi du projet européen des territoires socialement responsables.

**Débat**

La question de la comparabilité des situations est posée concernant le travail présenté par M. Voell. *Olivier Piron* s'interroge sur le contenu de la notion de territoire pertinent. Un autre participant demande comment prendre en compte l'énergie nucléaire dans l'empreinte écologique ?

---

**Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques**

Introduction et animation : Corinne Larrue, Université de Tours

Deux questions étaient essentiellement posées dans l'appel à propositions sur ce thème :

. peut-on mesurer l'accumulation des handicaps sur certains territoires et comment les politiques publiques pourront-elles la combattre ;

. l'interaction entre les politiques sociales et environnementales ne conduit-elle pas trop souvent à des effets inverses de ceux escomptés ? Quels impacts les politiques sociales ont-elles sur la qualité environnementale ? Et inversement, peut-on évaluer les coûts et bénéfices sociaux du progrès environnemental ?

Les recherches proposées n'étaient pas très nombreuses et trois des quatre recherches retenues dans ce cadre ont été présentées dans ce séminaire. Elles traitent plutôt des inégalités écologiques en milieux urbains.

**• Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités. Difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000**

Anne-Cécile Lefort, CNAM - CDHT, Paris et Gérard Jigaudon

Confrontant risques environnementaux et inégalités sociales dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis, cette recherche a pour objectif de réaliser une *cartographie parcellaire* des cumuls de difficultés, cartographie récapitulative et synthétique réalisée grâce à l'expérience acquise par le Centre d'histoire des techniques dans le domaine de la géographie industrielle.

Ce travail fera appel à différentes disciplines : histoire, sociologie, études spatiales et urbanistiques et tentera de déterminer, à l'échelle départementale en partenariat avec des collectivités territoriales, la place qui peut être faite au développement durable dans un processus de requalification urbaine.

**• L'impact des inégalités écologiques et des politiques territoriales.**

**Une évaluation par la méthode des prix hédoniques**

Sabine Kazmierczac, CRESGE, Institut catholique de Lille

Quel peut être l'impact des politiques territoriales sur les valeurs foncières et immobilières ? C'est ce que ce travail tente de déterminer en se basant sur les principes du développement durable, à partir de l'angle de vue de l'économiste et en étudiant l'impact des politiques territoriales sur les processus de peuplement.

Cette évaluation sera faite par la *méthode hédonique* qui permet d'approcher les mécanismes de fixation des prix sur les marchés immobiliers et donne la possibilité d'apprécier les dispositions à payer des ménages pour des éléments d'environnement.

La communauté urbaine de Dunkerque est choisie comme terrain d'étude en raison de ses pratiques en matière de développement durable et des partenariats noués dans le domaine de l'environnement (Opal'Air qui mesure les principaux polluants de l'air, prévient les

industriels et les administrations et informe le public sur la qualité de l'air, Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau, Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, Triselec, la Maison de l'Environnement).

L'objectif de ce travail est de vérifier si des nuisances écologiques peuvent être la source ou le catalyseur de ségrégation sociale, mais aussi si les politiques territoriales d'amélioration de l'environnement peuvent conduire à des processus inverses. L'enjeu plus général est alors de vérifier si les actions menées sous le label « développement durable » sont créatrices de valeurs foncières et source de mouvements de re-localisation.

### • Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique

Lydie Laigle, CSTB, Paris

Les acteurs des villes sont de plus en plus interpellés par les risques et les conséquences des processus de développement urbain et se

pose à eux la question des effets cumulatifs qui peuvent donner lieu à des situations d'inégalités écologiques et des conditions concrètes de production de ces situations.

À partir d'une analyse comparée comprenant des villes françaises et allemandes (les communautés urbaines de Strasbourg-Kehl, Saint-Denis, Lille, Nuremberg et Leipzig), ce travail vise à identifier des situations d'inégalités écologiques, à analyser les conditions de leur production, et comprendre les difficultés que les collectivités rencontrent pour traiter ces inégalités aux différentes échelles territoriales. Il s'agit également de recenser les données, les indicateurs et les catégories d'analyse permettant de caractériser ces situations. Les méthodes employées sont l'enquête auprès des villes, l'établissement d'un état des lieux, la recherche bibliographique et l'organisation d'un séminaire d'échange d'expériences entre chercheurs et professionnels

Les enseignements tirés serviront à analyser les possibilités d'élaboration de politiques publiques et de démarches de développement urbain intégrant des enjeux sociaux et environnementaux.

## Liste des participant-e-s

Sophie	ALLAIN	École normale supérieure GAPP
Valérie	ANGEON	ENGREF
Catherine	BADIE	Ministère de l'Équipement DGUHC
Vincent	BAGGIONI	ARENES
Magali	BARDOU	Ministère de l'Écologie D4E
Jacques	BEAUCHARD	Université Paris XII CIRTEC
Christophe	BEURAIN	Université du Littoral
Odile	BERWICK	Ministère de l'Équipement DGUHC
Nathalie	BLANC	Institut de géographie alpine
Cécile	BLATRIX	Université Paris 13 CERAL
Sophie	BONIN	IGA Grenoble 1
Roger	BONNENFANT	METL DGUHC Mission aménagement durable
Magali	BOURBLANC	CNRS / LATTS ENPC
Christina	BRETT	CERDD
Gérald	CANON	Ministère de l'Écologie
Michel	CAPRON	Université Paris 8 LERGO
Claire	CARTIEAUX	Atelier de l'économie sociale et solidaire
Georges D.	CESARI	Ministère de l'Équipement DGUHC
Lionel	CHARLES	Fractal
René	CLUNYAT	GRAF
Laurence	COLINET	Ministère de l'Écologie D4E SRP
Laurent	COMÉLIAU	Ville de Nantes URBANA
Nelly	COSTE	Association 4 D
Élisabeth	COURDURIER	GRAIN
Frédéric	COUTY	Observatoire social de Lyon
Christiane	DANARD	Ministère de l'Écologie D4E
Frédérique	DEQUIEDT	ETD
Yves	DESPEYROUX	Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Youssef G.	DIAB	Université de Marne-la-Vallée
Mme	DOLISY-BONNETAUD	Fédération nationale des Parcs naturels régionaux
Pascal	DOUARD	Ministère de l'Équipement DAEI Mission DD
Gilles	DRONIOU	LARES Université de Haute-Bretagne
Liliane	DUPORT	Ministère de l'Écologie D4E
Cyria	EMELIANOFF	Université du Maine
Guillaume	FABUREL	OEIL Université de Paris Val-de-Marne
Juliette	FAIVRE	Ministère de l'Agriculture DGFAR
Sylvie	FERNANDEZ	AFNOR
Catherine	FILLON	Ministère de l'Équipement DGUHC DH
Vincent	FOUCHIER	DATAR
Françoise	FOURNIER	Ministère de l'Équipement DGUHC
Sandrine	FOURNIS	DDE 36
Séverine	FRÈRE	APPA
Ghislaine	GARIN-FERRAZ	Cité +
Raymond	GILI	GRAIN
Françoise	GOUDET	METL PUCA
Marie-France	GUEYFFIER	Consultante
Gérard	GUILLAUMIN	Ministère de l'Écologie D4E SRP
Nathalie	HOLEC	Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais Mission DD

Gérard	JIGAUDON	CNAM CDHT
Sabine	KAZMIERCZAK	CRESGE
Éric	LAGANDRE	ANAH
Éric	LAGANIER	Université Paris 7
Lydie	LAIGLE	CSTB
Corinne	LARRUE	Université de Tours Ville Société Territoire
Thierry	LAVOUX	IFEN
Yvette	LAZZERI	GREQAM Château Lafarge
Anne	LE GUILLOU	ARENES
Arnaud	LECOURT	CNRS UMP 6590
Benoît	LEFEVRE	CERNA École des Mines de Paris
Pierre	LEFÈVRE	École d'Architecture de Paris-La Villette
Anne-Cécile	LEFORT	CNAM CDHT
Christine	LIEFOOGHE	UFR de Géographie USTL
Guy	LOINGER	OIPR GEISTEL
Jacques	LOLIVE	CNRS IRSAM Pau
Muriel	MAILLEFERT	Université Lille 3
Jean-Pierre	MARIE LE PAULMIER	Ministère de l'Équipement PUCA
Ruth	MARQUES	Ministère de l'Équipement DGUHC MMU
Alain	METTON	Université Paris 12 ARAUC
Nathalie	MOLINES	CRENAM
Patrick	MOQUAY	ENGREF
Olivier	MOURAREAU	Ministère de la Culture DAPA
Jean-Pierre	NICOLAS	ENTPE LET
Julien	NOWACZYK	BMJ Développement durable
Viola	OEHLER	CSTB
Gilles	PENNEQUIN	Ministère de l'Équipement DGUHC
Lilian	PESQUELT	Ministère de l'Équipement DGUHC
Christelle	PEZON	ENGREF laboratoire GEA
Dominique	PICARD	CJDES
Bernard	PICON	DESMID
Rémy	PIEDVACHE	Ministère de l'Équipement DGUHC
Daniel	PILLANT	CERTU
Roger	PUFF	INERIS
Jean-Marc	RENNES	IRESO ACIV
Nicole	ROUSIER	Ministère de l'Équipement PUCA
Isabelle	ROUSSEL	APPA
Helga Jane	SCARWELL	CNRS Laboratoire LGMA
Dominique	SELLIER	ARENE IdF
Jean-Pierre	SIMONET	Ministère de l'Équipement DGUHC PS
Olivier	SOUBEYRAN	Institut de géographie Alpine
Claude	SPOHR	Ministère de l'Équipement DRAST
Muriel	TAPIE-GRIME	Université Paris 13 CERAL
Luc	THIEBAUT	UMR INRA ENESAD Dijon
Michèle	TILMONT	Ministère de l'Équipement PUCA
Yannick	ULMANN	BMJ Développement durable
Pierre	VALARIÉ	CNRS/URA 1267 CEPPEL Montpellier 1
Éric	VINDIMIAN	Ministère de l'Écologie D4E SRP
Mathias	VOELL	Institut für Landesplanung und Raumforschung
François	WELLHOFF	Ministère de l'Équipement CGPC
Bertrand	ZUINDEAU	IFRESI Université Lille 1

## Contacts

### • PUCA

Françoise Goudet  
francoise.goudet@equipement.gouv.fr  
tél. 01 40 81 24 52

### • MEDD

Gérard Guillaumin  
gerard.guillaumin@environnement.gouv.fr  
tél. 01 42 19 17 73

## Secrétariat du programme

### • Université de Tours, Villes & Territoires

Virginia Marquès Boscher  
d2rt@univ-tours.fr

## Synthèse du séminaire

### • Cité +

Ghislaine Garin-Ferraz  
cite.plus@wanadoo.fr  
tél. 01 49 09 08 86

## Présidente du programme de recherche

Corinne Larrue  
Université François Rabelais à Tours, Villes & Territoires

